

REGLEMENT DES FOULEES ACHEROISES 2019

- 16 juin 2019 9h15 : Parcours enfants 1km et 3km
- 16 juin 2019 9h45 : Randonnée pédestre 10 km
- 16 juin 2019 10h : Courses pédestres hors stade 6,8 et 15km

1 - Les Foulées Achéroises 6,8km et 15km

Article 101 : Participants

Ces courses à pied sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés, né(e)s en 2002 et avant. Au total, le nombre de participants pour les deux courses est limité à 500.

La participation n'est accessible qu'aux coureurs ayant fourni :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Article 102 : Engagement par correspondance (papier)

Par correspondance, jusqu'au 8 juin 2019 (date de réception), à l'adresse suivante :

CLOCA Athlétisme - 9 avenue des Droits de l'homme - 78260 Achères

L'envoi comprend :

- le bulletin d'inscription renseigné, disponible sur le site du CLOCA (www.cloca.fr/foules-acheroises) ainsi que sur la page Facebook Foulées Achéroises,
- le règlement des droits d'inscription,
- la photocopie de la licence en cours ou le certificat médical valide.

Article 103 : Engagement en ligne

Engagement et paiement sécurisé en ligne, jusqu'au mercredi 12 juin 2019 minuit sur le site LeSportif.com.

Article 104 : Engagement sur place la veille de la course et remise des dossards

Inscription dans la limite des dossards disponibles limités à 500 participants et remise des dossards le samedi 15 juin 2019 de 10h à 12h et de 15h à 17h dans le village des Foulées Achéroises accessible au sein du Complexe sportif Georges Bourgoïn situé à l'adresse :

Complexe sportif Georges Bourgoïn – hauteur du 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères
(entrée : côté crèche Les Sources et tennis découverts)

Article 105 : Engagement sur place le jour de la course et remise des dossards

Inscription et remise des dossards le dimanche 16 juin 2019 de 8h à 9h30 dans le village des Foulées Achéroises accessible au sein du Complexe sportif Georges Bourgoïn situé à l'adresse :

Complexe sportif Georges Bourgoïn – hauteur du 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères
(entrée : côté crèche Les Sources et tennis découverts)

Il est conseillé de s'inscrire et de récupérer son dossard avant le matin de la course.

Article 106 : Droits d'inscription *

- En individuel par internet

Dates	Jusqu'au 28 février 2019	Du 01/03/2019 au 30/04/2019	Du 01/05/2019 au 12/06/2019
15 km	10 €	12 €	14 €
6,8 km	6 €	7 €	7 €

- En individuel par courrier (via le formulaire d'inscription papier)

Dates	Jusqu'au 8 juin 2019
15 km	15 €
6,8 km	9 €

- En individuel sur place

Dates	15 et 16 juin 2019
15 km	17 €
6,8 km	9 €

- Pour un groupe de plus de 10 coureurs (contacter l'organisation par email)

Dates	Jusqu'au 12 juin 2019	Sur place*
15 km	10 €	14 €
6,8 km	7 €	8 €

* Dans la limite des dossards disponibles

Article 107 : Remise des dossards et puces

La veille de la course le samedi 15 juin 2019 de 10h à 12h et de 15h à 17h (conseillé) et le jour de la course le dimanche 16 juin 2019 de 8h à 9h30 dans le village des Foulées Achéroises accessible au sein du Complexe sportif Georges Bourgoïn situé à l'adresse :

Complexe sportif Georges Bourgoïn – hauteur du 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères
 (entrée : côté crèche Les Sources et tennis découverts)

A noter : L'organisation pourra demander la présentation de la pièce d'identité. Les dossards fournis par l'organisation devront être visibles à tout moment de l'épreuve sous peine de disqualification.

Article 108 : Date, horaires et lieux

Les Foulées Achéroises ont lieu le dimanche 16 juin 2019 au complexe sportif Georges Bourgoïn, à hauteur du 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères (entrée : côté crèche Les Sources et tennis découverts)

- 08h00 : Ouverture du secrétariat (inscription sous réserve de dossards disponibles-retrait des dossards).
- 09h30 : Fermeture du secrétariat.
- 10h00 : Départ des 6,8 km et 15km dans la rue devant le complexe sportif.
Arrivée dans le complexe sportif.

Article 109 : Parcours

Les parcours du 6,8km sont constitué d'une boucle ; ils empruntent quelques rues et se déroulent principalement sur des sentiers en forêt.

Le parcours du 15km est constitué d'une boucle. Sa typologie est identique à celle du 6,8 km.

- Marquage : tous les km.
- Ravitaillements
6,8km : 5km.
15km : 5km et 10km.
- Chronométrage : par puce à l'arrivée
- Collation : à l'arrivée.
- Départ : dans la rue devant le complexe sportif.

- Arrivée : dans le complexe sportif .
- Tracé des parcours : sur www.cloca.fr/foulees-acheroises
sur la page Facebook Foulées Achéroises.

Article 110 : Commodités

- Vestiaires non gardés et douches.
- Consignes pour le dépôt des sacs au village.
- Collation à l'arrivée.
- Toilettes à proximité du village.

Article 111 : Récompenses

Un cadeau de bienvenue à tous les participants.

- Trophées : - aux 3 premiers au scratch.
- Au 1er premier de chaque catégorie.
- au club le plus représenté.
- au club vainqueur sur la base des 4 meilleurs classés.

Article 112 : Challenge

Les courses de 15km et de 6,8 km des Foulées Achéroises font partie du Challenge Route des Yvelines organisé par le comité départemental des courses hors stade.

Article 113 : Rappel des obligations (Conformément à la réglementation des manifestations de running applicable au 1^{er} novembre 2018)

✓ Pour les licenciés* :

- En cas d'inscription par correspondance (bulletin d'inscription papier), joindre une photocopie de la licence.
- En cas d'inscription sur place, présenter la licence.
- Pour les inscriptions en ligne, présenter la licence lors du retrait du dossard.
- Pour les engagements collectifs des clubs / associations, envoyer la liste des participants avec les photocopies des licences ; présenter les licences lors du retrait des dossards.

*Les licences sportives doivent être en cours de validité. Sont acceptées : licences FFA, FSGT Athlétisme, FFCO, FFTRI ou UFOLEP (UFOLEP avec mention « Athlétisme ») ou autre fédération sportive (avec mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition »).

✓ Pour les non licenciés **:

- En cas d'inscription par correspondance (bulletin d'inscription papier), joindre un certificat médical (ou sa photocopie).
- Présenter le certificat médical en cas d'inscription sur place.
- Présenter le certificat médical lors du retrait du dossard pour les inscriptions en ligne.

** certificats acceptés : non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

✓ **Autorisation parentale (pour les moins de 18 ans) :**

- Une autorisation parentale doit être fournie pour les enfants mineurs de moins de 18 ans
Exemple : « *J'autorise mon enfant à participer la course sous mon entière responsabilité. Date, signature et nom du parent obligatoires.* »

✓ **Assurance :**

- Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance, souscrite auprès d'AVIVA sous la contrat n° 77493925, en conformité avec la charte des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences. **Il incombe alors aux non-licenciés de s'assurer personnellement (responsabilité civile).** Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

✓ **Dossards et puces :**

- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
- Toute personne rétrocédant un dossard à une autre personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.
- Le dossard devra être entièrement lisible pendant toute la course, épinglé sur le devant du maillot. La puce devra être fixée sur la chaussure.
- Aucun coureur sans dossard ne doit franchir la ligne d'arrivée.
- L'organisation décline toute responsabilité, en cas d'accident, face à ce type de situation.
- Rendre impérativement les puces à l'arrivée. La facturation de celle-ci sera appliquée en cas contraire.

✓ **Sécurité :**

- La discipline et la sécurité imposent un contrôle à tout participant au village. Un contrôle sera en place, notamment à l'entrée. Les sacs devront être présentés ouverts. Une fouille pourra être organisée.
- La sécurité médicale sera assurée par des secouristes d'une organisation agréée par le Ministère de l'Intérieur.
- La course sera encadrée par des signaleurs et des VTTistes.

Article 114 : Publication des résultats

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site internet de l'organisation www.cloca.fr/foulees-acheroises ainsi que sur le site www.le.sportif.com.

Conformément aux dispositions de la même loi et à la demande de la CNIL, si le participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, qui peut être publié sur le site internet de la course et sur celui de la FFA, il doit expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

2 - Parcours enfants - Les Foulées des Enfants

Article 201 : Participants

Ces parcours à pied sont ouverts à tous les enfants, licenciés et non licenciés, âgés de 6 à 15 ans (dans l'année 2019).

Article 202 : Parcours

Parcours à l'intérieur du complexe sportif Georges Bourgoïn, sécurisé et encadré par des bénévoles.
1km pour les 6 à 11 ans.
3km pour les 12 à 15 ans.

Article 203 : Date, horaires et lieux

Les Foulées des ENfants ont lieu le dimanche 16 juin 2019 au complexe sportif Georges Bourgoïn, à hauteur du 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères (entrée : côté crèche Les Sources et tennis découverts)

- 08h00 : Ouverture du secrétariat (inscription et retrait des dossards).
- 09h00 : Fermeture du secrétariat.
- 09h15 : Départ du 1 km et 3 km dans le complexe sportif.
Arrivée dans le complexe sportif.

Article 204 : Engagements

- Préinscription : - en ligne sur le site du CLOCA : www.cloca.fr/foulees-acheroises
- Inscription : - par courrier en imprimant le bulletin d'inscription disponible sur le site www.cloca.fr/foulees-acheroises et sur notre page Facebook Foulées Achéroises
- sur place, complexe sportif Georges Bourgoïn – à hauteur de 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères,
- la veille samedi 15 juin 2019, de 10h à 12h et de 15h à 17h.
- le dimanche 16 juin 2019, de 8h à 9h.

Article 205 : Droits d'inscription

	Internet / bulletin d'inscription papier / sur place
1 km	2 €
3 km	2 €

Article 206 : Récompenses

- Pas de classement, ni de chronométrage.
- Un souvenir à tous les participants.

Article 207 : Les obligations

Une autorisation parentale doit être fournie pour la participation d'un enfant à l'un de ces deux parcours.

Exemple : « *J'autorise mon enfant à participer la course sous mon entière responsabilité. Date, signature et nom du parent obligatoires. »*

3 – Parcours randonnée (sans bâton de marche)

Article 301 : Participants

La randonnée pédestre (à allure libre, non-chronométrée, non classée) est ouverte aux plus de 6 ans dans l'année 2019. Pour cette épreuve de 10 km, aucune licence ni certificat médical ne sont demandés. Les participants évoluent sous leur responsabilité. Les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un parent. Les personnes âgées de 16 et 17 ans devront fournir une autorisation parentale où être accompagnés d'un parent. Les bâtons de marche ne sont pas admis. Le nombre de participants est limité à 100.

Article 302 : Parcours

Parcours balisé en forêt de Saint Germain en Laye, avec le départ rue de Saint Germain (face au complexe George Bourgoïn) et arrivée au village des Foulées. L'organisation se réserve le droit d'imposer une réduction du parcours aux marcheurs qui progressent lentement ou qui ont des difficultés, de façon à ce que tous passent la ligne d'arrivée en 3h maximum.

Article 303 : Date, horaires et lieux

La marche des Foulées a lieu le dimanche 16 juin 2019 au complexe sportif Georges Bourgoïn – à hauteur du 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères.

- 08h00 : Ouverture du secrétariat (inscription)

- 09h30 : Fermeture du secrétariat
- 09h45 : Départ de la randonnée (marche à allure libre)

Article 304 : Engagements

- Préinscription : - en ligne sur le site du CLOCA : www.cloca.fr/foulees-acheroises
- Inscription : - par courrier en imprimant le bulletin d'inscription disponible sur le site www.cloca.fr/foulees-acheroises et sur notre page Facebook Foulées Achéroises
- sur place, complexe sportif Georges Bourgoïn – à hauteur du 91 rue de Saint-Germain – 78260 Achères (entrée côté crèche La Source et tennis découverts)
 - la veille samedi 15 juin 2019, de 10h à 12h et de 15h à 17h.
 - le dimanche 16 juin 2019, de 8h à 9h.

Article 305 : Droits d'inscription

	jusqu'au 8 juin 2019	sur place 15 et 16 juin 2019
- de 16 ans	6 €	8 €
+ de 16 ans	8 €	10 €

Article 306 : Récompenses

Un souvenir à chaque marcheur.

4 – Divers

Article 400 : Droit à l'image

Chaque participant (coureur, marcheur, enfant, spectateur, bénévole) autorise expressément les organisateurs des Foulées Achéroises ainsi que leurs ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser gratuitement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation aux Foulées Achéroises.

Article 401 : Loi informatique et liberté / RGPD

Conformément à la loi informatique (6 janvier 1978) et au règlement RGPD (25 mai 2018), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

Article 402 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des concurrents, le CLOCA se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit

Article 403 : Renseignements

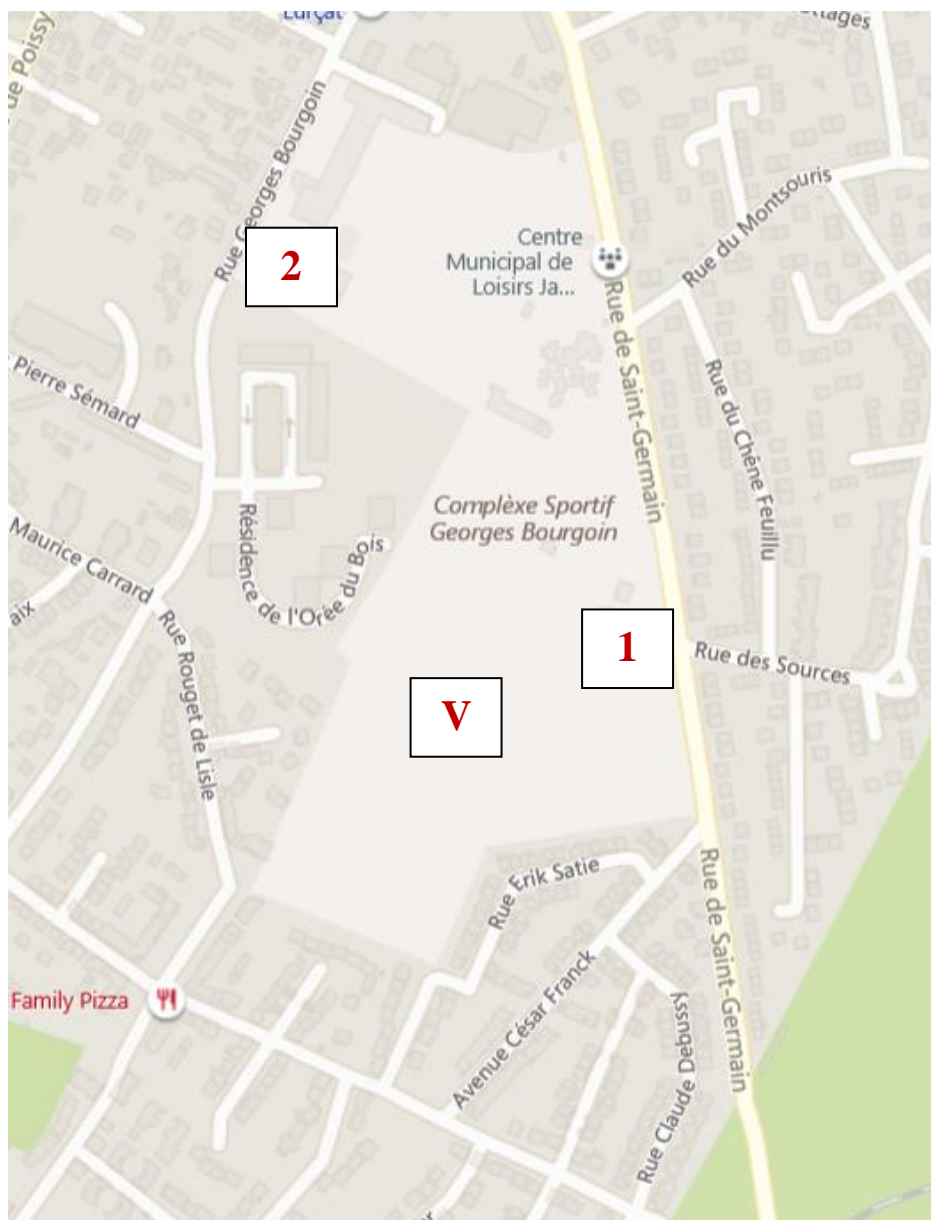
-Site internet : www.cloca.fr/foulees-acheroises

-Facebook : [Foulées Achéroises](#)

-Téléphone : 01 39 11 22 21

-Adresse mail : foulees.hr78@gmail.com

Accès :



- 1** Entrée principale
- 2** Entrée secondaire
- V** Village